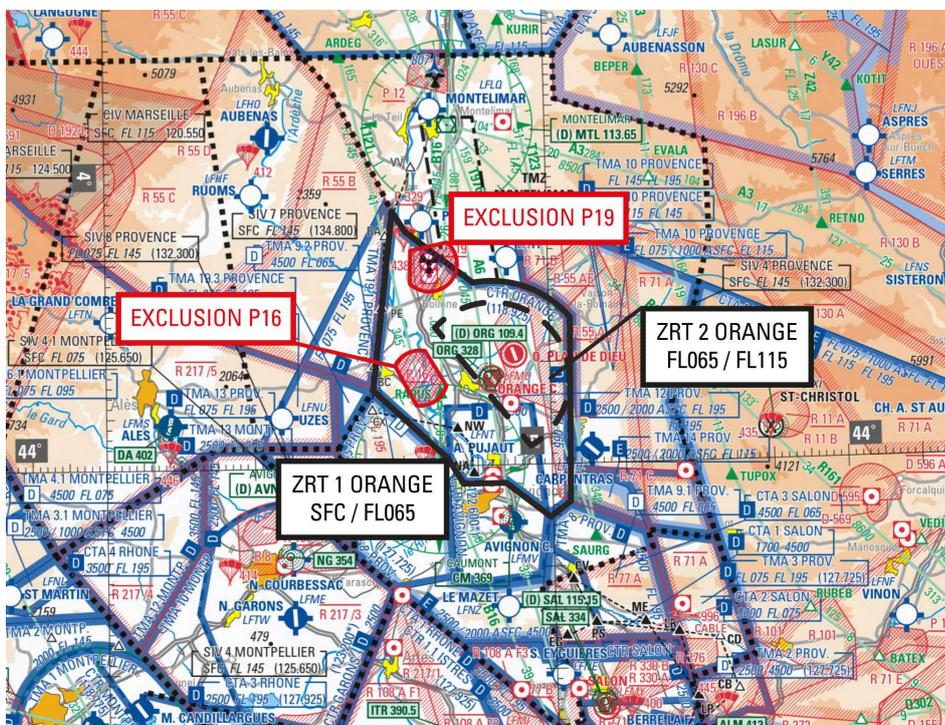


Objet : Création de deux ZRT (zones règlementées temporaires) pour la fermeture de l'escadron de chasse
: 02.005 île de France d'Orange Caritat.

Validité : Le 23 juin 2022

Lieu : FIR MARSEILLE (LFMM) ORANGE CARITAT (LFMO) AVIGNON CAUMONT (LFMV)



Extrait carte SIA 1 / 1000 000 édition 2022

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne de grande importance comprenant des évolutions de patrouilles acrobatiques et d'avions d'arme.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ (UTC)

ZRT 1 activable le 23 juin 2022 : 07h00-10h00 et 12h00-16h00 UTC.

ZRT 2 activable le 23 juin 2022 : 12h00-16h00 UTC.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue :

ORANGE APPROCHE : 118.925 MHz
MARSEILLE INFO 120.550 MHz
PROVENCE INFO : 132.300 MHz
PROVENCE : 127.725 MHz
AVIGNON TWR : 122.600 MHz

GESTIONNAIRE

ESCA / Orange (Escadron des services de la circulation aérienne d'Orange-ORANGE APP).

STATUT

ZRT Orange

La ou les ZRT lorsqu'elle(s) est (sont) active(s) se substitue aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent à l'exclusion de la P16 et P19.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAM / CAG : contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf

- les aéronefs participants,
- les aéronefs autorisés par le gestionnaire,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions et sur autorisation du gestionnaire.

SUP AIP N° 138/22**SERVICES RENDUS**

Contrôle, information de vol et alerte

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT 1 ORANGE**

Limites latérales : identiques aux limites latérales de la CTR Orange à l'exclusion des zones P16 et P19.

Limites verticales : SFC / FL065

ZRT 2 ORANGE

Limites latérales :

044°13'34" N, 004°44'31" E

arc horaire de 7.50nm de rayon centré sur 044°08'24" N, 004°52'07" E

044°01'51" N, 004°57'08" E

044°13'34" N, 004°44'31" E

Limites verticales : FL065 / FL 115

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Restrictions pendant l'activation des ZRT ORANGE :

- Limitations AD Avignon LFMV : approche à vue obligatoire, pas d'entraînement IFR et régulation à deux arrivées par heure;
- Cheminement VFR : fermeture tronçon NA - CX (dans les 2 sens), utilisation obligatoire du cheminement via W - CX (W = point VFR de LFMV),
- Pas d'activité à partir du terrain du Plan de Dieu,
- Pas d'activité d'aéromodélisme sur l'aérodrome du Plan de Dieu (zone 9711), à Pernes les Valayans (9533), sur la base aérienne 115 (9559), depuis Laudun (zone 9710).

ORGANISME A CONSULTER

Escadron des services de la circulation aérienne d'Orange

Tél : 04 90 11 56 11 (Chef de Quart).